



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION POUR L'INSTALLATION
D'UN STAND DE BUVETTE ET/OU PETITE
RESTAURATION**

**DÉCISION N° DM-24-093
EN DATE DU 28 MARS 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n° A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjointe au maire ;

VU la proposition du Café bilingue, représenté par Madame Eleanor Baker, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé au 12 avenue Franklin Roosevelt – 94300 Vincennes, de signer une convention pour l'installation d'un stand de buvette et/ou de petite restauration ;

CONSIDÉRANT la participation du Café bilingue à la manifestation « Vincennes fête l'Europe » organisée par la ville de Vincennes samedi 4 mai 2024 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le Café bilingue, représenté par Madame Eleanor Baker, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé au 12 avenue Franklin Roosevelt – 94300 Vincennes, une convention pour l'installation d'un stand de buvette et/ou petite restauration.

DE LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des
relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN